

Ainsi, nous refusons de part et d'autre de faire aucune concession dans l'intérêt commun et nous souffrons de cet état de choses.

La Province de Québec a fait déjà quelques efforts dans le but de se rapprocher de ses provinces sœurs; mais Ontario a la vertu farouche, et elle se tient éloignée, car elle a une crainte native de la "*furia francesca*".

Notre collègue des médecins a inauguré, avec la nouvelle loi médicale, un nouveau bureau d'examineurs qui devait nous ouvrir les portes de tous les temples, mais il paraît qu'on en pense autrement ailleurs. D'après ce que je vois, nous en serons pour nos frais de représentation, et les gouverneurs qui nous ont annoncé l'ère de la licence interprovinciale avec ce nouveau système doivent se rendre compte aujourd'hui que leur bonne foi a été trompée.

Si nous voulions, aujourd'hui, avec notre loi nouvelle, obtenir l'équivalence interprovinciale, nous serions forcés de convoquer une réunion plénière de tous les représentants autorisés des conseils médicaux, et là, de s'entendre en confrontant de nouveau nos programmes d'études médicales et les pouvoirs respectifs de nos bureaux d'examineurs.

C'est ce que nous avons prévu à l'Union Médicale l'hiver dernier lorsque nous avons discuté cette clause du nouveau bill. Voici que nos prétentions ne sont que trop justifiées.

Notre nouveau bureau ne nous donne pas, *ipso facto*, le droit d'équivalence; c'est un simple *proviso*. Donc nous n'avons pas avancé d'un pouce. Et la preuve, la voici: au moment où le fonctionnement de ce nouveau bureau entre en jeu, voilà que surgit de nouveau l'idée d'un conseil fédéral avec la licence adéquate pour toute la Puissance du Canada.

Il n'est plus question d'équivalence ni d'échange interprovinciale. Crevé, le ballon....

Le Collège des médecins de la province de Québec a donc compris qu'il lui fallait passer par les fourches caudines du Haut-Canada et étudier à la loupe, ou plutôt "à la vapeur" le Bill Roddick, seul acceptable pour nos amis d'à côté.

Rappelez-vous ce que je vous disais plus haut, nous sommes encore en 1865 au point de vue médical: Haut et Bas-Canada.

Le Bill Roddick, tel que nous le publions, a été sanctionné à Ottawa en 1902.